

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS1381

présenté par
M. Cherpion, M. Viry et M. Perrut

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 58 par les mots :

« , notamment les Écoles de Production ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement AS865.

Les Ecoles de Production sont des établissements privés d'enseignement technique à but non lucratif qui forment des jeunes à partir de 15 ans et préparent aux diplômes et certifications du C.A.P. et du Bac Pro avec 93% de réussite. Parmi l'ensemble des dispositifs actuels de formation professionnelle initiale des jeunes, l'Ecole de Production est un outil performant. Il a la capacité de contribuer efficacement contre le décrochage scolaire et contre le chômage des jeunes, pour l'insertion professionnelle.

Le but de cet amendement est donc de conforter et sécuriser ces écoles.